

LA LETTRE DE L'OBSERVATOIRE RÉGIONAL

de l'économie agricole et agroalimentaire

Economie agricole, forestière, agroalimentaire et agro-industrielle

FILIERES LAIT

Bilan de la campagne 2001/2002 : globalement positif

Les premiers mois de la nouvelle campagne sur la lancée de la précédente

Lait de chèvre : demande en hausse, mais stabilité de la production

AGROALIMENTAIRE

Les premiers résultats du tableau de bord des IAA régionales

VITICULTURE

La lente reprise du marché du cognac

Une campagne d'information pour relancer la reconversion

L'avenant cognac au CPER en préparation

Dossier : un CTE pour la viticulture charentaise

GRANDES CULTURES

Une campagne 2000/2001 finalement pas si mauvaise

Campagne 2001/2002 perturbée

Dossier : la politique des retenues de substitution

FIN DES CRISES POUR LES FILIERES BOVINES ?

RECENSEMENT AGRICOLE

Confirmation des tendances régionales : spécialisation vers les grandes cultures

Moins de six mois après, l'essentiel des crises de l'ESB et de la fièvre aphteuse semblent être surmonté. La consommation se rétablit, les cours se rapprochent progressivement de leurs niveaux habituels et il semble que les éleveurs réussissent eux aussi à retrouver un certain équilibre (Cf. pages 6 et 7). Ces crises auront pourtant transformé de manière durable notre perception et nos exigences vis à vis de la production agricole. A ce titre, elles seront certainement un élément déterminant de l'évolution de l'élevage en Poitou-Charentes.

La conjoncture connaît une embellie sur le marché du cognac mais là non plus, rien n'est résolu sur le fond, la surproduction constituant toujours une épée de Damoclès pour la filière (Cf. page 4).

Le recensement agricole (Cf. page 8), dont on connaît désormais les premiers résultats, confirme les tendances lourdes de l'agriculture régionale et notamment l'orientation de plus en plus marquée vers les grandes cultures. Si un tel constat ne surprend personne, il incite à s'interroger sur le devenir de notre zone, ni particulièrement performante en ce qui concerne les produits de masse, ni particulièrement bien placée pour les productions à haute valeur ajoutée. Cette double négation est révélatrice des difficultés auxquelles se trouve confrontée l'agriculture régionale pour affirmer un modèle de développement. Sa position n'est pas en cela très différente des autres régions dites « intermédiaires » dont la vocation n'apparaît pas d'emblée.

La situation de la production laitière est révélatrice : confrontée aux grandes cultures qui disposent d'avantages comparatifs, notamment en termes de temps de travail, elle voit rapidement diminuer le nombre d'exploitations et de livraisons de lait, en dépit d'une conjoncture économique favorable (Cf. page 2). L'enjeu est maintenant de définir un projet qui aille au-delà de la préservation de l'existant. La stratégie devra tenir compte de la diversité des territoires et des situations qui, peut-être plus qu'ailleurs, composent et font la richesse régionale.

Pour toute information plus détaillée concernant cette note s'adresser à l'OREA.

tél. 05 49 03 11 44 - fax : 05 49 03 11 12 - Mel : pierre.styblinski@agriculture.gouv.fr

I A A T

Immeuble Antares
Avenue du Téléport • BP 70130
86961 Chasseneuil cedex
Tél : 33 - 05 49 49 63 00
Fax : 33 - 05 49 49 08 80
email : iaat@iaat.org

Brochure éditée par l'Institut Atlantique d'Aménagement des Territoires et la Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt de Poitou-Charentes. **Rédaction** : Pierre STYBLINSKI, OREA, 20, rue de la Providence, BP 537, 86020 POITIERS CEDEX - Téléphone : 05 49 03 11 44, Télécopie : 05 49 03 11 12 Mel : pierre.styblinski@agriculture.gouv.fr **Comité de lecture** : SGAR, Conseil Régional, DRAF, IAAT. Note réalisée grâce au soutien financier de l'Etat et du Conseil Régional Poitou-Charentes. **Maquette** : 2A2R. **Imprimeur** : Fontaine. Poitiers. Rédaction achevée le 12 juillet 2001.

LAIT DE VACHE

Bilan de la campagne 2000/2001 : positif malgré une importante sous-réalisation

La campagne laitière régionale ⁽¹⁾ 2000/2001 s'est achevée avec une baisse de la collecte de 3,8 % et des livraisons de 0,73 %. Le Poitou-Charentes contribue ainsi pour une part importante à la sous-réalisation record enregistrée au niveau national de 166 000 tonnes (dont 22 300 tonnes pour le bassin Charentes-Poitou ⁽²⁾) qui s'explique notamment par les très mauvaises conditions météorologiques des derniers mois de la campagne qui ont retardé la mise à l'herbe.

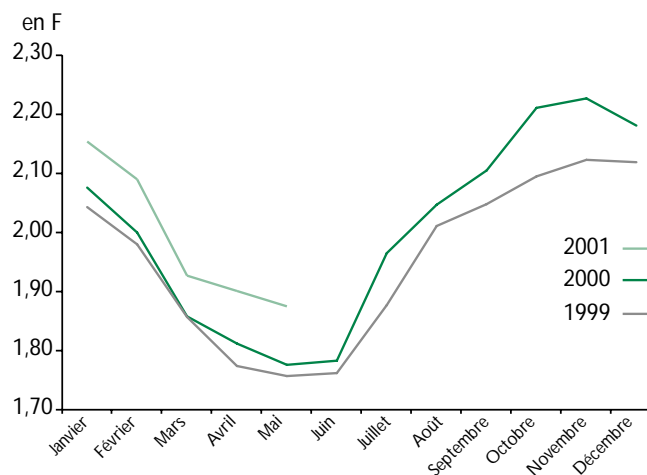
Cette baisse de la collecte est intervenue en dépit de la poursuite d'une remontée du prix du lait qui, s'établissant à 2,01 F, a augmenté de plus de 6 centimes par litre en moyenne sur la dernière campagne. Les niveaux élevés des prix des produits industriels, et en particulier des poudres de lait et des fromages, ont en effet conduit l'interprofession laitière nationale à recommander une hausse du prix de base.

Un début de campagne 2001/2002 sur la lancée de la précédente

Le prix du lait continue à remonter sur les premiers mois de la nouvelle campagne, gagnant pour le Poitou-Charentes, en accord avec les nouvelles recommandations de l'interprofession laitière nationale, 9 centimes par litre par rapport à l'année dernière. Cette tendance devrait se poursuivre compte-tenu de la baisse de la production de la poudre de lait et d'une demande toujours très forte sur les fromages.

La livraison régionale et la collecte continuent quant à elles de baisser avec, en moyenne au second trimestre, des livraisons en retrait de 0,6 % et une collecte en diminution de 2,5 %.

EVOLUTION DU PRIX DU LAIT DE VACHE EN POITOU-CHARENTES



Bilan du programme d'aide à la cessation laitière

Le programme 2000 d'aide à la cessation laitière, qui prévoit l'octroi d'une prime d'abandon définitif de l'activité laitière d'un montant avoisinant 1F par litre, a été cette année, comme l'année passée, ciblé vers les producteurs en vigueur depuis 1998 et ceux bénéficiant de références laitières inférieures à 60 000 litres.

Sur les 104 dossiers déposés, 73 ont été acceptés, dont 56 pour des raisons sanitaires. Le litrage total libéré grâce à ce dispositif étant de 5,9 millions de litres pour une dotation totale de 5,0 millions de francs.

LAIT DE CHEVRE

Demande en hausse mais stabilité de la production

Les mesures de maîtrise de la production de lait de chèvre se traduisent par la stabilité, voire un léger recul de la production. Ainsi, après une baisse de 0,5 % enregistrée en 2000 (contre une baisse de 0,1 % enregistrée au niveau national), la livraison régionale de lait de chèvre a encore perdu près de 1 % au cours du premier semestre 2001, tandis que la collecte diminuait de 0,15 % en 2000 et de 0,3 % au cours du premier semestre.

À l'image du lait de vache, le prix du lait de chèvre avait enregistré une hausse de 8 centimes au cours de l'année 2000 qui se poursuit : le prix du lait de chèvre s'établissait ce mois de juin à près de 9 centimes au-dessus de son niveau de l'année dernière. Le secteur est en effet tiré par une forte croissance de la demande en fromages, leur consommation ayant augmenté de près de 5 % en 2000 et leur prix moyen de près de 3 %. Pour répondre à cette demande, les industries régionales encouragent l'augmentation de la production et l'installation mais sont également amenées à recourir de manière accrue aux importations.

Audit de la filière en cours

L'OREA a été chargé de conduire un audit de la filière laitière Charentes-Poitou dont l'objectif est de proposer une stratégie régionale face :

- à la déprise de la production de lait de vache qui se traduit, entre autres, par une sous-réalisation chronique de la référence laitière régionale ;
- aux enjeux spécifiques de la filière caprine.

L'étude est conduite en partenariat avec l'Office national interprofessionnel du lait et des produits laitiers (ONILAIT), la profession, le Conseil régional, l'interprofession laitière et les Directions régionales et départementales de l'agriculture.

Elle s'appuiera sur des entretiens avec les acteurs de la filière et une exploitation statistique, effectuée notamment à partir du recensement agricole.

Les premières conclusions devraient être connues pour la fin de l'année.

(1) Sources DRAF Poitou-Charentes - une campagne laitière s'étend d'avril à mars - les livraisons correspondent au lait livré par les producteurs de la région, quelle que soit la destination - la collecte correspond au lait collecté par les industries de la région, quelle que soit son origine.

(2) le bassin Charentes-Poitou comprend les quatre départements du Poitou-Charentes et celui de la Vendée.

PUBLICATION DES TABLEAUX DE BORD DE L'AGROALIMENTAIRE DE POITOU-CHARENTES

L'OREA a réalisé les tableaux de bord des Industries agroalimentaires de Poitou-Charentes. Ceux-ci rassemblent des données sur les industries agroalimentaires de Poitou-Charentes sous leurs aspects économiques et reprennent des données spécifiques à l'emploi et à la formation. Ce document accompagne les travaux réalisés dans le cadre du Contrat d'Objectif Territorial (COT) des IAA.

Le document est disponible dans son intégralité sur demande faite à l'OREA.

Les tableaux de bord couvrent l'ensemble des Industries agroalimentaires (de la viande, du lait, du grain, des aliments pour animaux, des boissons, de la boulangerie industrielle etc.) à l'exclusion des charcuteries artisanales, des terminaux de cuisson de produits de boulangerie, des boulangeries-pâtisseries, et des pâtisseries artisanales.

Une majorité de petites et moyennes entreprises

En 1998⁽³⁾, le secteur comptait 694 entreprises en Poitou-Charentes. Parmi celles-ci, 80 % avaient moins de 20 salariés et moins de 35 millions de francs de chiffre d'affaires. Ces petites et moyennes entreprises contribuaient à 7,5 % du chiffre d'affaires de l'ensemble des industries alimentaires (1 874 millions de francs) et à 9,4 % de la masse salariale totale des IAA poitou-charentaises.

	IAA	viandes	lait	grain	aliments animaux	autres	boissons	Dont eaux de vie
Nombre d'entreprises	694	134	70	32	27	91	311	211
Nombre d'établissements	826	153	93	36	32	113	363	241
Chiffre d'affaires (CA en MF)	25 166	6 720	4 695	544	1 835	2 622	8 685	8 437
Valeur ajoutée (VA en MF)	5 149	795	497	124	190	668	2 856	2 801
Investissement corporel hors apport (en MF)	645	121	92	26	44	111	249	235
Masse salariale (MF)	1 870	471	262	46	82	381	624	605

L'agroalimentaire, premier employeur industriel de Poitou-Charentes

Les entreprises alimentaires de plus de 20 salariés ou d'au moins 35 millions de francs de chiffre d'affaires sont les premiers employeurs industriels de la région avec près de 13 000 salariés en 1998, soit 3,2 % de l'effectif national, plaçant le Poitou-Charentes au 11^{ème} rang des régions françaises.

Un secteur plus féminin et plus jeune que l'ensemble de l'industrie

En 1998⁽⁴⁾, l'effectif salarié était réparti à 42 % dans les industries de la viande et du lait, à 23 % dans l'industrie des boissons et à 35 % dans les autres

industries alimentaires. Comparée à l'ensemble de l'industrie régionale, la proportion de salariés femmes est légèrement supérieure dans les IAA avec 37,5 % contre 27,9 % dans l'industrie.

La population est également plus jeune que dans l'ensemble de l'industrie : les personnes de moins de 31 ans représentent 46 % de l'effectif contre 38 % dans l'industrie.

En revanche, la proportion de cadres et de professions intermédiaires⁽⁵⁾ est relativement faible, comparée à d'autres secteurs industriels. Par ailleurs, il s'agit d'un secteur où il existe une forte polarisation des emplois en fonction du sexe : les postes d'ouvriers sont occupés à près de 75 % par des hommes, lorsque les postes d'employés sont à 90 % féminins.

Les salaires sont légèrement inférieurs dans les IAA (hors boissons) comparés à l'ensemble de l'industrie ; tandis que ceux distribués par le secteur des boissons sont sensiblement supérieurs. Une particularité du secteur alimentaire (hors boissons) est une faible progression du salaire selon l'âge, facteur qui rend le secteur moins attractif et qui peut expliquer la difficulté de retenir à long terme les salariés.

Par ailleurs, le secteur des IAA en Poitou-Charentes a fortement recours à l'emploi intérimaire : il a été, en 2000, le premier secteur industriel⁽⁶⁾ en nombre de contrats d'intérim signés, totalisant 26 % des contrats de l'industrie. Ces contrats représentent l'équivalent de 1 200 temps plein annuels.

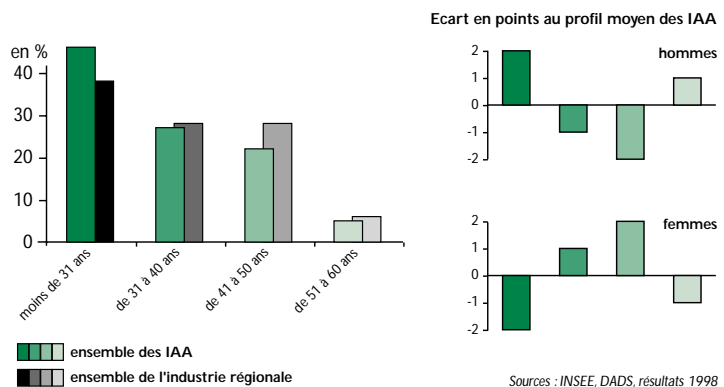
(3) Sources : Enquête annuelle d'entreprise, 1998, SCESS et Déclarations fiscales BIC, 1998, DGI.

(4) Source : INSEE, DADS, 1998.

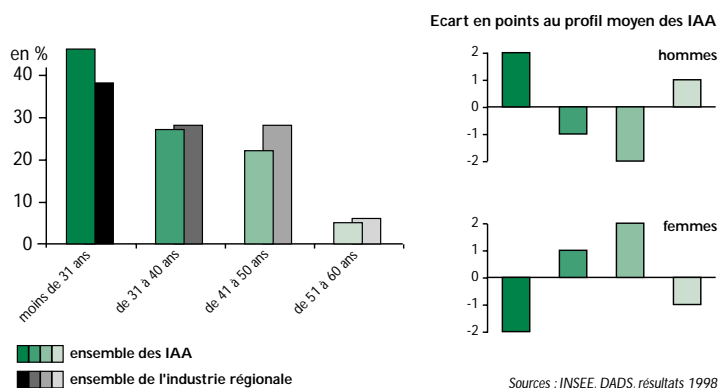
(5) Les professions intermédiaires regroupent les professions administratives et commerciales, les techniciens et les agents de maîtrise.

(6) Source : Direction régionale du travail, de l'emploi, et de la formation professionnelle, 2000.

REPARTITION DES EFFECTIFS DANS LES IAA



REPARTITION DES EFFECTIFS DANS LES IAA



La lente reprise du marché du cognac

La tendance à la reprise du marché du cognac se poursuit avec une progression globale des volumes expédiés de 2,5 % sur les 5 premiers mois de l'année et de 2,4 % au cours de l'année 2000. Le marché est tiré par les États-Unis dont les achats progressent de plus de 10 % en volumes sur les cinq premiers mois, tandis que les ventes communautaires et françaises stagnent et que les transactions avec l'Asie sont en recul de 7 %. Parallèlement, les achats d'eaux de vie à la production augmentent de 28 % en volumes sur les 5 premiers mois de l'année.

Il faut cependant rester prudent en raison de nouvelles restrictions sur les achats de la part des maisons de négoce au mois de mai.

Une campagne d'informations pour relancer la reconversion

Il reste néanmoins que ces bonnes nouvelles ne permettront pas de résoudre la crise de surproduction et freinent au contraire le programme de restructuration dont les résultats restent timides : 1 367 hectares reconvertis et 1 755 hectares définitivement arrachés en trois ans.

C'est partant de ce constat que le Comité professionnel pour la diversification de la viticulture des deux Charentes a mené une campagne de communication destinée à relancer le processus.

L'avenant Cognac en préparation

Le Contrat de plan Etat-Région, signé le 13 janvier 2000, ne comprenait volontairement pas de volet cognac : le secteur devait en effet bénéficier d'une enveloppe spécifique. Il est désormais acquis que le Conseil régional contribuera pour 105 millions de francs et l'Etat pour 50 millions de francs à un avenant cognac du Contrat de plan. Ces enveloppes pourraient recevoir des financements complémentaires des Conseils généraux.

Bien que les actions qui doivent être mises en œuvre soient encore en discussion, le secteur aval et la restructuration du vignoble devraient être les principales priorités (avec notamment une aide à l'arrachage définitif qui pourrait être octroyée aux exploitants souscrivant un CTE).

Un CTE pour la viticulture charentaise

Dans le cadre des missions qui lui ont été confiées, l'OREA a contribué à la mise en place du CTE type « viticulture charentaise » dont la rédaction a mobilisé la profession, le Conseil régional et l'administration agricole régionale et départementale.

Un tel outil ne pouvait ignorer l'enjeu prioritaire de la viticulture charentaise : la réduction de la surproduction structurelle qui affecte la filière depuis de nombreuses années. Aussi, la priorité a-t-elle été à l'accompagnement des deux composantes du programme de restructuration de la viticulture charentaise : la reconversion vers les cépages aptes à produire des vins de pays de qualité et l'arrachage définitif primé.

Pour ce faire, il a été décidé que tout viticulteur souhaitant souscrire un CTE devra mettre en œuvre dans un délai de 5 ans des mesures visant à réduire sa production de vins aptes à la distillation par l'arrachage ou la reconversion de 15 % de la surface qui leur est affectée, ou, plus exceptionnellement, en mettant en place une vente directe ou des circuits spécifiques déconnectés des circuits traditionnels. Des dispositions particulières sont envisagées afin de prendre en compte les viticulteurs d'ores et déjà engagés dans la reconversion, ceux qui renoncent à leur droits de replantation, ou encore ceux qui ont plusieurs activités sur l'exploitation et se trouvent dans une zone avec des enjeux différents de ceux du cognac.

De plus, compte-tenu que l'engagement dans un CTE constitue une garantie de pérennité de l'exploitation (ou de sa transmission dans de bonnes conditions), l'État et les collectivités locales envisagent, dans le cadre de l'avenant au Contrat de plan, d'octroyer une prime d'arrachage complémentaire aux aides versées par l'Union européenne.

Au-delà des conditions d'accès, le CTE comporte :

- des mesures annuelles à l'hectare, octroyées contre un engagement à mettre en place la lutte phytosanitaire raisonnée, à enherber les rangs, ou à mettre en place la lutte biologique ;
- des aides pour les investissements à caractère environnemental visant à acquérir ou à adapter des installations ou équipements favorables à la préservation de la qualité de l'eau (au niveau viticole et vinicole) ;
- des aides pour les investissements à caractère socio-économique visant à améliorer la qualité au niveau viticole et vinicole, à mettre en place la traçabilité, à soutenir la diversification des produits et des activités ou à améliorer les conditions de travail.

Le contrat type a été validé en des termes identiques par les commissions départementales d'orientation agricole de Charente et de Charente-maritime.

Campagne blé 2000/2001 ⁽⁷⁾ : un bilan positif malgré des prévisions pessimistes

À la récolte 2000, les perspectives étaient inquiétantes quant à la qualité de la production. Finalement, le bilan de la campagne 2000/2001 est positif en France comme en Poitou-Charentes :

- les utilisations de céréales dans l'alimentation du bétail ont atteint des niveaux records. Les utilisations de blé sont en augmentation comparées aux utilisations en baisse de maïs : le blé étant préféré au maïs en raison d'un prix plus faible et d'un taux protéique plus élevé ;
- les exportations vers la Communauté et les débouchés vers l'amidonnerie et la malterie ont augmenté.

Le Poitou-Charentes se démarque en ce qui concerne les stocks qui, partant d'un niveau bas, ont augmenté alors qu'ils baissaient partout en France.

Au 26 juin, le cours du blé rendu Rouen était de 78,50 F/q, ce qui est sensiblement supérieur au seuil d'intervention. Conformément à l'Agenda 2000, ce dernier a baissé de 7,5 % au 1^{er} juillet en passant à 66,50 F/q afin de réduire le recours aux interventions lors des exportations de blé vers les pays tiers qui représentent à l'heure actuelle 20 % de la production française de blé.

Par ailleurs, afin de satisfaire aux exigences de qualité des marchés d'exportation, on a constaté la multiplication des systèmes d'allotement et de traçabilité des blés ainsi que des démarches visant à distinguer sur les marchés les différentes qualités de blés français.

Cultures en place : recul des productions en raison des conditions météo

Des conditions météorologiques exceptionnelles ont fortement perturbé les cultures en place :

- semis, fertilisation, et traitements phytosanitaires ont été gênés par les pluies de l'automne au printemps ;
- les cultures, excepté le colza, ont souffert de la vague de chaleur à partir de la mi-mai.

Conséquence : les rendements sont prévus en baisse par rapport à l'année précédente.

Les estimations font état d'un recul de 7,5 % (27 000 ha) de la surface de blé sur la région ⁽⁸⁾ en raison des difficultés rencontrées lors des semis. Cette baisse profite à l'orge et au maïs dont les surfaces augmentent et au tournesol dont la surface est stable alors qu'elle aurait pu diminuer suite à la baisse des primes aux oléagineux et protéagineux intervenue dans le cadre de l'Agenda 2000. Le colza, quant à lui, accuse une réduction de surface de 13 000 ha, soit 12 %. En revanche, la surface de pois augmente de 13,4 % (2 500 ha), cette culture bénéficie de cours portés par une forte demande en alimentation animale.

La politique des retenues de substitution

Le climat de Poitou-Charentes se caractérise par des températures élevées et de faibles précipitations en été. Aussi, l'irrigation a-t-elle été largement développée dans notre région afin de permettre une stabilisation et une augmentation des rendements des cultures récoltées à l'automne (et particulièrement du maïs) sans qu'il y ait eu création de ressources supplémentaires.

Cette situation entraîne aujourd'hui un déficit de la ressource. Aussi, afin de rétablir l'équilibre, les pouvoirs publics, les collectivités locales et les organismes agricoles mettent-ils en œuvre une politique globale favorisant :

- **l'économie d'eau** par la mise en place de compteurs, la gestion volumétrique, le conseil à l'irrigation, des techniques d'irrigation plus économes etc.
- **la création de retenues de substitution** permettant de stocker l'eau pendant la période hivernale, afin de l'utiliser pendant l'été.

Quatre-vingt millions de francs ont été inscrits au Contrat de plan Etat-Région afin de mettre en œuvre la politique des retenues de substitution. Cette enveloppe, abondée par l'Etat, la Région et le FEOGA pourra être complétée par des fonds provenant des départements et des Agences de l'eau pour financer des projets qui privilégient une approche collective au sein d'un bassin versant, tels ceux du Son-sonnette (Charente) ou du Clain (Vienne).

Le projet de la vallée du Clain

L'Association des irrigants de la Vienne a entrepris, depuis 5 ans, une évaluation des ressources et des besoins en eau sur la vallée du Clain. Le travail mené a permis de quantifier le volume global à substituer et d'identifier les zones où doit s'effectuer la substitution.

Le projet global issu de ces études prévoit la création de 13 réserves, localisées en 6 sites d'implantation, pour un volume total d'environ 5 millions de m³. Il devrait être réalisé progressivement, site après site, d'ici à 2006. Sur trois sites, les études de faisabilité préalables aux travaux sont d'ores et déjà prêtes à démarrer. Les réserves correspondantes pourraient être opérationnelles dès la campagne d'irrigation 2003. Les sites concernés pour une première tranche sont :

- La Belle : 800 000 m³ stockés avec 1 ouvrage ;
- La Clouère : 600 000 m³ stockés avec 1 ou 2 ouvrages ;
- Le Clain moyen : 800 000 m³ stockés avec 3 ou 4 ouvrages.

(7) Une campagne débute au 1^{er} juillet de l'année n et s'achève le 30 juin de l'année suivante et porte sur les récoltes de l'année n.

(8) Source : Service régional de statistique agricole de Poitou-Charentes – juillet 2001

LA DEMANDE REPART

Une lente stabilisation de la situation ⁽⁹⁾

Après avoir connu des heures noires en fin d'année dernière suite à la crise de l'ESB, la consommation de viande de bœuf n'a été que très peu perturbée par la crise de la fièvre aphteuse et reprend lentement. Au premier trimestre la consommation était en recul de 19 % en France par rapport à l'année dernière ; elle devrait s'établir à -10 % au second, à -7 % au troisième et à -6 % pour l'ensemble de l'année.

Les abattages augmentent progressivement : au mois de novembre 2000 l'activité gros bovins des abattoirs régionaux était en retrait de 60 % par rapport à son niveau de l'année précédente ; elle l'était encore de 28 % au mois de janvier 2001 ; entre mars et mai, elle s'établissait à en moyenne -12 %.

Situation toujours difficile pour les taurillons

La situation reste cependant préoccupante pour les exportations d'animaux vivants et particulièrement des taurillons qui constituent un débouché important en Poitou-Charentes. Elles avaient en effet chuté de 73 % au premier trimestre avec l'épizootie de la fièvre aphteuse ; la levée des restrictions au transport des animaux et la reprise de la consommation dans les principaux pays européens au second trimestre ont cependant permis une certaine reprise des flux. L'annonce de fermeture du marché grec suite à la découverte d'un cas de fièvre aphteuse et surtout le déstockage par les éleveurs des animaux non vendus au cours du premier semestre viennent tempérer ces notes optimistes.

Des cours très contrastés selon les productions

En ce qui concerne les cours, la situation est très différente selon les catégories d'animaux. Le report de la consommation de viande bovine vers les catégories dites « traditionnelles » (vaches de réforme issues de troupeaux allaitants, génisses et bœufs) a favorisé le maintien de leurs cours : à Parthenay, les vaches

de réforme de catégorie R étaient cotées fin mai à 20,5 F/kg contre 21,2 F/kg l'année précédente (10). A l'inverse, les cours des vaches laitières destinées à la réforme ont chuté de manière importante. La fin des restrictions à la frontière néerlandaise et du régime de retrait des animaux destinés à la destruction entraînent cependant depuis le mois de juin une nouvelle baisse des cours : 18,0 F/kg pour les vaches de catégorie R début juillet contre 20,9 F/kg l'année dernière et 14,5 F/kg pour les jeunes bovins contre 19,3 F/kg l'année dernière.

UNE CONJONCTURE FAVORABLE POUR LES AUTRES FILIERES

Les viandes blanches favorisées

La crise de l'ESB a provoqué un report de la consommation vers la viande de volaille et de porc. Ainsi, selon le panel SECODIP, les achats de viande de porc par les ménages en France se situaient au premier trimestre 2001 à un niveau supérieur de 3,5 % par rapport à la même période en 2000. Cependant, en bloquant les exportations, la crise de la fièvre aphteuse a entraîné une baisse temporaire des débouchés.

Les cours sont pourtant restés à un niveau particulièrement bon, s'établissant jusqu'à plus de 12 F/kg à la mi-mars au marché de Plérin (Côtes d'Armor), soit plus du double du niveau enregistré en 1999. La reprise des exportations à partir des différents pays de l'Union européenne calme quelque peu les cotations qui s'établissent début juillet à 9,3 F/kg à Plérin, bien que le contexte reste globalement favorable.

Ovins : l'envolée des cours

La destruction des ovins et le blocage des frontières au Royaume-Uni suite à l'épizootie de la fièvre aphteuse ont provoqué une flambée des prix qui, malgré une baisse, s'établissaient début mai à Vasles à 41 F/kg contre 31,5 F/kg l'année dernière. Fin juin, les cours restaient au niveau appréciable de 37 F/kg contre 29 F/kg l'année dernière.

Les éleveurs continuent d'investir

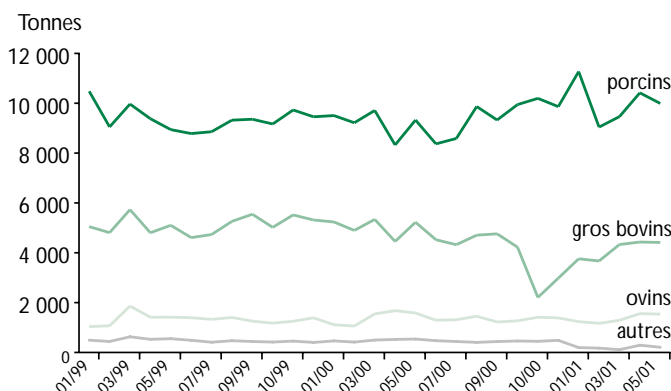
Malgré les crises, les éleveurs de bovins continuent d'investir.

Le bilan dressé par le Groupement de producteurs lait-viande (GPLV), section viande, à l'occasion de la Conférence régionale agricole montre en effet que les crédits prévus dans le cadre du Contrat de plan Etat-Région pour l'aide aux investissements aux bâtiments apparaissent insuffisants au regard de la croissance des demandes, ce tant pour l'année 2000, que pour 2001, alors que l'enveloppe annuelle avait déjà été révisée à la hausse par rapport au précédent Contrat de plan.

(9) Les données nationales de cette analyse sont issues de l'Office national interprofessionnel des viandes, de l'élevage et de l'aviculture (OFIVAL).

(10) Source : Service régional de statistique agricole Poitou-Charentes.

ABATTAGES EN POITOU-CHARENTES



Source : service régional de statistiques agricoles de Poitou-Charentes

LES MESURES DE SOUTIEN A LA FILIERE BOVINE

Mesures directes en faveur des éleveurs ⁽¹¹⁾

Face à la crise de l'ESB, les premières mesures de soutien aux éleveurs furent adoptées dès novembre 2000 puis complétées en février 2001. Elles comprennent :

- une aide à la trésorerie sous forme de reports de cotisations accordée à près de 2500 éleveurs (dont 1 800 en Deux-Sèvres) pour un montant total reporté de près de 15 millions de francs ;
- la mise en place de prêts bonifiés à 1,5 % attribués en priorité aux éleveurs spécialisés qui ont pour objectif de consolider les capitaux empruntés au taux normal, pour un montant total bonifié de 38 millions de francs (le coût de l'opération étant estimé à 6 MF) ;
- la prise en charge des intérêts des emprunts (une enveloppe de 13,3 MF est mobilisée) ;
- l'anticipation de l'augmentation de 50 francs par animal des primes aux éleveurs allaitants (pour un montant total estimé à 10 MF en Poitou-Charentes) ;
- le versement d'aides directes aux éleveurs (57,5 MF, dont 32,7 MF pour les Deux-Sèvres, financés à hauteur de 47,5 MF par l'Etat, 5 MF par le Conseil régional et 5 MF par les Conseils généraux).

Mesures indirectes

L'effondrement du marché de la viande bovine a amené l'Etat à prendre un certain nombre de mesures de soutien au marché :

- retrait et destruction des bovins de plus de 30 mois non testés (essentiellement des vaches laitières) qui a permis d'éliminer du marché plus de 6 000 animaux en Poitou-Charentes pour un coût total hors destruction de 26 MF (ce programme s'est terminé le 30 juin) ;
- intervention publique qui a porté à la mi-juin sur 4 000 tonnes de viande pour un montant total de près de 60 MF en Poitou-Charentes.

Aides à l'aval de la filière

Parallèlement aux mesures concernant les éleveurs, 42 entreprises régionales ont bénéficié d'un montant de 50 MF de prêts bonifiés à 1,5 % (ce qui représente une dépense de 9,2 MF pour l'Etat).

Elles pouvaient en outre bénéficier de reports des cotisations patronales (1 milliard de francs programmés au niveau national) et de la prise en charge de l'allocation de chômage partiel.

LES EFFETS INDIRECTS DE LA CRISE DE L'ESB

Une augmentation des besoins de protéines végétales dans un contexte de réduction de la production

L'interdiction des farines animales qui s'étend depuis la crise de l'ESB à l'alimentation des porcins et des volailles a entraîné un déficit de matières protéiques qui peut être estimé à 220 000 t en France, soit 6 % de la consommation de matières riches en protéines. La France n'étant pas autosuffisante en protéines végétales, cette interdiction implique des importations supplémentaires, notamment sous forme de tourteau de soja qui est la source de protéines végétales la plus intéressante en alimentation animale, augmentant ainsi la dépendance de la France vis-à-vis de marchés internationaux fluctuants. Dans ce cadre, les pouvoirs publics se sont interrogés sur la possibilité de revaloriser les aides aux oléoprotéagineux. La Commission européenne s'est prononcée contre une telle mesure en raison des effets restreints sur la production et du coût budgétaire très lourd.

L'accent est donc mis sur des actions à vocations environnementales, au travers de CTE notamment, qui peuvent aider à la production soit de cultures riches en protéines, soit de fourrages grossiers (luzerne, prairies à base de trèfle) permettant d'augmenter l'autonomie fourragère des exploitations (en production bovine notamment) :

- la mesure agro-environnementale (MAE) tournesol met en valeur l'intérêt du tournesol dans la rotation ;
- la mesure « Allonger les rotations/diversifier les cultures dans la rotation » encourage l'introduction d'une culture fourragère dans les rotations (une prairie à base de légumineuses par exemple).

Répondre à une forte demande de qualité et de traçabilité de la part des consommateurs

Les crises successives ont accentué la demande des consommateurs pour des produits de qualité encourageant la mise en place de démarches de qualité et de traçabilité au sein des filières d'alimentation animale.

La sécurisation des filières d'approvisionnement en alimentation animale passe par la mise en place de systèmes d'allotement des matières premières, de circuits d'approvisionnement certifiés et tracés et de systèmes d'assurance-qualité.

Au niveau des exploitations, la sécurisation des filières se traduit par :

- l'augmentation de l'autonomie fourragère de l'exploitation en favorisant les cultures fourragères (lupin, luzerne, soja etc.) et les systèmes herbagers (en production bovine) ;
- l'adhésion à des actions de qualité et de traçabilité au sein des filières.

Cependant, la sécurisation de la production et l'autonomie fourragère représentent un coût supplémentaire pour l'exploitant qui peut être pris en compte dans le cadre de démarches qualité au travers de filières organisées. De ce mouvement sont nées des démarches répondant effectivement aux attentes de la société (connaissance de la provenance de l'animal, qualité du produit, filières exemptes d'OGM et plus largement pratiques agricoles respectueuses de l'environnement etc.).

(11) Les données sont issues du Service régional de l'économie agricole de Poitou-Charentes.

RECENSEMENT AGRICOLE : QUELLE EVOLUTION POUR LA REGION ?

Les premiers résultats, encore provisoires, du recensement agricole confirment une tendance lourde de l'agriculture régionale : la spécialisation croissante vers les grandes cultures au détriment de l'élevage ⁽¹²⁾.

Disparition de plus du tiers des exploitations

Entre 1988 et 2000, le nombre d'exploitations est passé de 56 200 à 35 400, ce qui constitue une diminution de 37 %, supérieure à la moyenne nationale qui s'établit à 30 %.

Parallèlement, le nombre d'actifs agricoles a diminué de 40 % (contre 35 % au niveau national), ce qui se traduit par une légère régression du nombre d'actifs par exploitation (1,9 aujourd'hui).

Une spécialisation croissante des exploitations

Parallèlement à la diminution de leur nombre, on observe une spécialisation croissante des exploitations avec la disparition de la moitié des exploitations de polyculture et de polyculture-élevage, alors que le nombre des exploitations de grandes cultures n'a diminué que d'un quart et celui des exploitations viticoles de 10 % seulement.

En ce qui concerne les exploitations à dominante animale, les évolutions sont contrastées, avec une diminution de :

- 40 % des exploitants bovins-lait ;
- 22 % des exploitants bovins-viande ;
- 12 % des exploitations orientées vers les productions hors-sol.

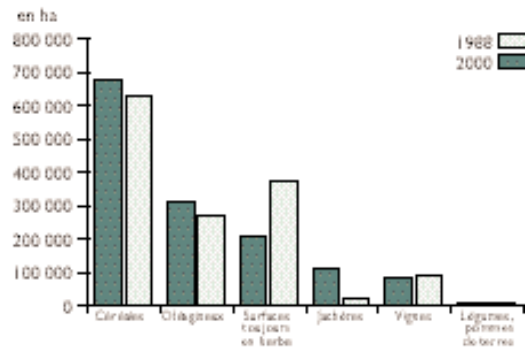
Forte régression de la prairie permanente au profit des grandes cultures

Les grandes cultures ont progressé de 180 000 hectares, soit une augmentation de 20 %. La surface agricole restant pratiquement inchangée, l'essentiel de cette croissance s'est fait au détriment des prairies permanentes qui ont régressé de 170 000 hectares, soit 45 %.

En ce qui concerne les animaux, on observe une diminution de 1/3 des effectifs ovins et une légère diminution du nombre de chèvres (-4 %). Le nombre de truies est en revanche en augmentation de 44 %.

Les effectifs bovins sont à peu près constants mais on constate une reconversion massive des troupeaux laitiers (qui diminuent de 34 %) vers les races allaitantes (qui augmentent de 17 %).

REPARTITION DES PRINCIPALES CULTURES EN POITOU-CHARENTES



Une progression des exploitations de grande taille

Résultat attendu, la concentration de la production se traduit par la forte progression en valeur relative et en valeur absolue du nombre d'exploitations de plus de 100 hectares et par une augmentation de 60 % de la superficie moyenne des exploitations qui est désormais de 50 hectares.

Un rajeunissement de la population agricole

Les analyses futures en matière d'évolution du secteur agricole devront désormais compter avec un rajeunissement de la population agricole et surtout une diminution du nombre d'exploitants proches de la retraite : les plus de 55 ans représentent aujourd'hui 32 % des actifs, contre 44 % il y a 12 ans.

(12) L'ensemble des données de ce dossier provient du service régional de statistiques agricoles de Poitou-Charentes.



PREFONDEUR DES SYSTEMES DE PRODUCTION EN POITOU-CHARENTES

